

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cap Ferret Surf School

Merci de retourner le formulaire dûment complété ainsi qu'un acompte de 50% (100% juillet/août) à l'adresse suivante :

CAP FERRET SURF SHOP – 2 rue des Cormorans – Galerie la Forestière 33970 LEGE CAP FERRET

RENSEIGNEMENTS

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____ PAYS _____

TELEPHONE MOBILE _____ EMAIL _____

(pour les mineurs, téléphone des parents ou tuteurs)

AGE _____ SEXE _____ TAILLE _____ POIDS _____ POINTURE _____

Choix de la discipline : Surf Longboard Bodyboard

Niveau de surf / Bodyboard : Débutant Intermédiaire Confirmé

Date du stage : ____ / ____ / 2025

FORMULE CHOISIE

(cochez la case correspondante) :

Prévoir 15 minutes avant et 15 minutes après pour l'équipement

Cours collectifs – 1h30

(groupes de 3 à 8 personnes)

Séance Découverte 45€ 1 x 1h30

Stage 2 jours 84€ 2 x 1h30

Stage 3 jours 125€ 3 x 1h30

Stage 4 jours 165€ 4 x 1h30

Stage 5 jours 200€ 5 x 1h30

Cours collectifs – 1h

(groupes de 3 à 8 personnes)

Séance Découverte 35€ 1 x 1h

Stage 2 jours 68€ 2 x 1h

Stage 3 jours 99€ 3 x 1h

Stage 4 jours 130€ 4 x 1h

Stage 5 jours 150€ 5 x 1h

Cours privés

Solo (1 personne) 90€ 1 x 1h

Duo (2 personnes) 155€ 1 x 1h

Trio (3 personnes) 210€ 1 x 1h

Quatuor (4 personnes) 265€ 1 x 1h



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation / solde des cours

Votre réservation prendra effet à réception d'un acompte de 50% (100% en juillet / août). Vous recevrez une confirmation de pré-réservation. Le solde devra être réglé au plus tard le jour de début du stage. Dans le cas contraire, votre réservation sera tout simplement annulée et ne vous sera pas remboursée (sauf cas exceptionnel : maladie ou accident sur justificatifs / frais de dossier : 20 euros + 5 euros par élève). Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Responsabilité de la structure

Les élèves sont pris en charge à l'accueil dès la réception du matériel (planches, combinaisons). Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'à la fin du cours et le rangement des planches et des combinaisons. En dehors des heures de cours, la responsabilité de la structure n'est plus engagée. Les parents ou tuteurs sont responsables de leur enfant avant et après les heures de cours. Ils doivent en outre s'assurer que le cours a bien lieu à l'heure prévue. Dans le cadre de l'école de surf mobile les élèves sont pris en charge au véhicule dès la réception du matériel (planches, combinaisons). Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'à la fin du cours, c'est-à-dire : le retour au véhicule de départ jusqu'au rangement des planches et des combinaisons. Chaque personne inscrite est responsable de son matériel en cas de perte ou de vol.

Assurance

Les cours sont assurés en responsabilité civile, assistance par un contrat d'assurance. Chaque stagiaire devra être assuré pour les activités sportives et posséder une responsabilité civile. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement. Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire.

Sécurité

A chaque début de cours, les consignes de sécurité sont communiquées aux élèves en fonction des conditions de mer. Un élève ne respectant pas les consignes peut se voir exclu du cours, temporairement ou définitivement, sans remboursement. Les parents ne sont pas autorisés à intervenir dans les cours, sauf accord exceptionnel du moniteur. Une distance suffisante doit être respectée pour ne pas perturber le bon déroulement de la séance ni déconcentrer les élèves.

Santé

Une autorisation des parents pour les enfants mineurs et un certificat médical de non contre-indication de la pratique du surf seront demandés pour la souscription d'un stage de surf. Obligation de l'élève d'informer son moniteur en cas de traitement médical, de maladie ou de blessure pouvant nuire à la pratique de l'activité sportive et mettre en danger sa propre sécurité.

Annulation des cours

Les cours sont annulés sur l'avis du moniteur qui jugera des conditions de mer (tempête, orage, mer trop forte, drapeau rouge...).

En cas d'annulation, des activités de substitution peuvent être organisées : cours théoriques (historique, sécurité des plages, météo, animations, technique de l'activité, projections vidéo...), jeux, sports co, etc.

Les cours peuvent être reportés à une date ultérieure ou remboursés suivant la grille de tarif en vigueur.

En cas de manque de vague, des activités de substitution seront organisées : technique de rame, sauvetage, nage avec palmes, body surf, entraînement physique et théorie sur la plage. Si toutefois le manque de vague excède plusieurs jours, le moniteur évaluera les mesures à prendre (report, remboursement...).

Photographies

Cap Ferret Surf School se réserve le droit d'utiliser les photos prises durant les cours et les stages pour illustrer ses publications (affiches, flyer, site internet...). En acceptant les présentes conditions générales de vente, le stagiaire ou son tuteur accepte sa présence sur ces photos uniquement pour publication de l'école de surf, sauf avis contraire.

